Matin au Tallud - Le Tallud © Francis Proust

Le CAUE des Deux-Sèvres

Présentation

Que signifie C. A. U. E.? Quelles sont les missions d'un CAUE ? Quels sont ses publics ? Comment faire appel au CAUE ? Faut-il être adhérent pour avoir recours à ses services ?

La création du CAUE des Deux-Sèvres

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme de type associatif, créé à l'initiative du Conseil départemental des Deux-Sèvres en 1979. Il est présidé par Estelle Gerbaud, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge du développement territorial.

Les CAUE sont nés avec la Loi sur l'Architecture qui stipule dans son article 1 que « l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... ».

Les domaines d'intervention du CAUE

Les CAUE interviennent sur les domaines qui relèvent du cadre de vie : l'architecture (construction, réhabilitation et extension), l'aménagement d'espaces publics et paysagers, l'urbanisme (réglementaire et opérationnel), le paysage et l'environnement.

Le CAUE et les communes

Depuis sa création, le CAUE conseille et accompagne les communes. Cette expérience et cette mémoire des projets nourrissent les interventions du CAUE et profitent à l'ensemble des élus.

Les adhésions

Le CAUE travaille pour toutes les communes, qu'elles soient ou non adhérentes. L'adhésion exprime avant tout un soutien mais elle permet également de bénéficier de tarifs préférentiels sur certains conseils et accompagnements ou sur la formation.

Les publics

- Élus
- Agents des collectivités
- Porteurs de projets privés
- Professionnels
- Grand public
- Jeune public

Chiffres clés

- ⅓ de l'activité à destination des communes
- ⅔ des communes faisant appel au CAUE 79 ont moins de 2 000 habitants
- 100 dossiers de conseil par an traités en moyenne sur les 5 dernières années

Pour avoir plus d'information sur nos missions et actions

Rendez-vous sur le site www.caue79.fr

Contact par courriel caue@caue79.fr ou par téléphone au 05 49 28 06 28

Les compétences

Les projets des communes dans l'aménagement, l'architecture et le paysage demandent des compétences spécifiques. L'équipe du CAUE est ainsi essentiellement composée de conseillers diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.

Ils sont en veille permanente sur les thèmes d'actualité qui conditionnent les projets.

En lien avec la diversité des missions des CAUE, les conseillers possèdent des compétences transversales qui leur permettent de faire preuve de pédagogie et de s'adapter à toutes les demandes.

Abords de la mairie, Saint-Germier - Groupe études Nicolet © CAUE 79

L'insécabilité des missions

Les quatre missions des CAUE ont été définies par la loi sur l'architecture de 1977. Ces missions sont insécables et se nourrissent les unes les autres. Par exemple, à la suite de nombreux conseils d'aménagements de cimetières, le CAUE des Deux-Sèvres a créé une formation pour les élus sur le sujet.

Un réseau de partenaires

Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.

Conseiller

les particuliers dans le domaine de l'architecture (construction, extension ou rénovation) ;
les collectivités pour tous leurs projets de bâtiments, d'espaces publics, de paysage, etc.

Former

les élus et les agents, sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux ;
les partenaires professionnels ou associatifs.

Informer

les élus, les agents et les habitants sur la qualité de l'architecture et du paysage, les nouvelles réglementations applicables à leurs projets.

Sensibiliser

tous les publics, enfants compris, sur les enjeux de la construction, de l'aménagement et du paysage.

Les valeurs du CAUE 79

- **Etre à l'écoute des changements environnementaux et sociétaux.**
- **Transmettre l'idéal de qualité et d'exemplarité des projets publics.**
- **Mettre en valeur le territoire et valoriser le cadre de vie.**

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT

79 Deux-Sèvres c|a.u.e